

D'une façon ou de l'autre, le ministre se convaincra, j'en suis sûr, de mes préoccupations hautement humanitaires dans la cause dont je me fais ici le défenseur. Le ministre est peut-être gêné d'intervenir, de crainte de nuire au succès d'une mission canadienne dirigée par M^{me} Michèle Mant, actuellement en Haïti, et ce depuis le 2 novembre dernier, avec son retour prévu pour le 17 novembre prochain. Cette mission entend recueillir les fruits d'un récent voyage du président Gérin-Lajoie, de l'ACDI, en Haïti, où notre programme d'assistance prévoit des dépenses de 4 millions de dollars.

Si tel est le cas, et j'ai de bonnes raisons de présumer qu'il en est ainsi, pourquoi le ministre n'a-t-il pas usé de son influence auprès de son collègue aux Affaires extérieures pour faire retarder le départ de cette mission?

A tout événement, je demande au ministre, devant le succès probable de cette mission, surtout devant le fait que les Canadiens en général, et la presse en particulier, ne font que commencer depuis une semaine à s'intéresser de très près au dossier, d'accorder un autre délai dans toute cette affaire. Je le supplie de surseoir à sa décision. Il y va de la justice sociale et de l'humanisme du présent gouvernement, du Parlement, et de tout notre pays.

En terminant mes observations, je souhaite que tout le cabinet, le premier ministre (M. Trudeau) en tête, médite donc cette phrase du président de l'ACDI, extraite de la brochure de cet organisme intitulé *L'homme d'abord*, et qui se lit ainsi:

«Une coopération efficace au développement des peuples du tiers-monde accorderait une priorité à la place de l'homme dans la société et placerait au cœur de ses activités cette volonté de répondre adéquatement aux besoins et aspirations des êtres humains... car finalement la valeur de l'assistance ou de la coopération doit se mesurer au «degré de bonheur» accordé aux hommes vivant en société».

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Madame l'Orateur, je pense que tous les députés et la plupart des Canadiens sont fort émus du triste sort de certaines gens et particulièrement de celui des Haïtiens dont le ministre vient de parler. Je veux toutefois rappeler que tout Haïtien, réfugié au Canada ou ailleurs, qui croit avoir des motifs de craindre des poursuites ou un mauvais traitement à son retour au pays, est en droit de recourir à la loi. En déclarant se reconnaître réfugié, il a automatiquement droit à certaines démarches administratives et juridiques comportant, comme on l'a déjà dit, un examen par un comité des réfugiés de la situation dans laquelle il prétend se trouver et, si c'est nécessaire, un appel à la Commission d'appel de l'immigration.

Aucune demande du statut de réfugié ne sera rejetée de côté si elle est bien fondée. Mais, Madame l'Orateur, nous ne pouvons pas non plus faire de déclaration généralisée. En fait, ce ne sont pas tous les Haïtiens de Montréal qui vivent illégalement au Canada et qui réclament le statut de réfugié, et ce ne sont pas non plus tous ceux qui réclament ce statut, dans les cas que j'ai moi-même étudiés, qui y ont droit. Ceux qui y ont droit le reçoivent.

La plupart des cas signalés par le député sont aux mains de la Commission d'appel de l'immigration. Cet organisme a tous pouvoirs pour traiter les questions relatives au statut de réfugié tel qu'il est défini dans le protocole des Nations unies que j'ai décrit plus tôt. En outre, la Commission a le pouvoir, pour la plupart des gens arrivés avant août 1973, de faire passer les motifs humanitaires avant le statut de réfugié pour ce qui est de l'expulsion. La loi suit

son cours; elle est bienveillante et permet des décisions bienveillantes.

L'ajournement

LA SITUATION ÉCONOMIQUE—MARITIMES—LES PRÉVISIONS
DÉSASTREUSES DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—LE
RÔLE DU MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE
RÉGIONALE

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Madame l'Orateur, la question que j'ai posée au ministre des Travaux publics (M. Drury) le 28 octobre, jour de mon anniversaire de naissance, avait trait à un article paru dans la *Gazette*, de Montréal qui provenait du *Financial Times*. L'article, signé Clair Balfour, affirmait que le ministère des Travaux publics avait commandé une étude spéciale, et que celle-ci concluait que toutes les régions du Canada allaient connaître dix années de prospérité, à l'exception des provinces maritimes.

Les principales prévisions en ce qui concerne les provinces de l'Atlantique pour la prochaine décennie étaient premièrement, que la population de ces provinces, croîtrait lentement; deuxièmement, que le chômage anormal qui y est traditionnel continuerait d'être un problème important.

Ce n'est pas très flatteur pour le ministère de l'Expansion économique régionale, n'est-ce pas?

Madame l'Orateur, le taux moyen annuel du chômage dans la région de l'Atlantique a été de 9.6 p. 100 pendant l'année qui s'est terminée en septembre. Qu'il soit bien entendu que ce chiffre n'exprime pas de façon exacte l'ampleur du sous-emploi de la main-d'œuvre car il faudrait tenir compte des taux de participation de la main-d'œuvre et du nombre de travailleurs découragés qui se sont retirés définitivement de la population active pendant le ralentissement périodique de l'économie.

Cette sous-utilisation de la main-d'œuvre prend une ampleur dangereuse lorsque le gouvernement abuse, comme il l'a fait en 1969 et 1970, des contraintes fiscales et des politiques monétaires restrictives dont les effets dans les provinces de l'Atlantique et dans les régions à fort chômage comme le Cap Breton ont été particulièrement néfastes et se sont traduits par des souffrances humaines et un gaspillage économique.

J'ai déjà fait remarquer à la Chambre, le 15 octobre dernier, que ce genre de politique fédérale va à l'encontre des politiques régionales et que ses effets, je le répète, sont désastreux pour les provinces de l'Atlantique.

● (2210)

Je supplie le ministre des Finances (M. Turner) de ne pas recourir à la même stratégie dans son prochain budget et, au lieu de choisir une politique de resserrement monétaire, d'accroître d'au moins 8 p. 100 la masse monétaire si rigide définie, et enfin, de proportionner les réductions fiscales nécessaires pour tenir compte des provinces où le chômage est faible, ou si l'on préfère, où il y a plein emploi.

L'étude du ministère fédéral des Travaux publics est censée avoir conclu que, sauf si l'on découvre du pétrole et du gaz au large des côtes, les provinces de l'Atlantique risquent de ne pas être plus dans le coup au cours de la décennie se terminant en 1985. Je me reporte encore une fois au discours du 15 octobre sur l'importance des ressources sous-marines de pétrole et de gaz naturel pour l'expansion économique de la région atlantique. J'ai dit comme on peut le lire page 438 du *hansard*: